

## RÈGLEMENT DU RECOURS COLLECTIF SUR L'INCIDENT EN LIEN AVEC LES DONNÉES DE CATHAY PACIFIC – FORMULAIRE DE RÉCLAMATION

Suite à l'avis, approuvé par le tribunal, distribué aux membres du groupe l'année dernière, le tribunal a approuvé le règlement du recours collectif le 26 juillet 2021 dans l'affaire *McLean c. Cathay Pacific Airways Limited*, S.C.B.C. N° VLC-S-S-199228.

Nous vous contactons actuellement quant aux prochaines étapes à suivre pour soumettre votre demande de remboursement des dépenses remboursables en vertu du Protocole de distribution (disponible [ici](#)). Veuillez noter que le protocole de distribution prévoit uniquement le remboursement des pertes véritablement et directement causées par l'incident de données de Cathay Pacific. C'est-à-dire que, tel que détaillé à la page 3 du Protocole de distribution, **seuls** les dépenses remboursables avec pièces justificatives telles que des reçus, des lettres de la banque, etc. peuvent être approuvés pour remboursement. Toute autre réclamation pour perte ne sera **pas** acceptée.

**Si vous n'avez engagé aucune dépense en rapport avec l'incident de données de Cathay Pacific, veuillez ne pas soumettre de réclamation car elle ne sera pas traitée.**

Le formulaire de réclamation est disponible [ici](#).

**La date limite pour soumettre une réclamation est le 31 août 2022.**

Si vous avez des questions, veuillez visiter notre site Web à l'adresse [www.cxdataincident.ca](http://www.cxdataincident.ca) où nous avons publié une foire aux questions (la « **FAQ** »). Si vous avez des questions auxquelles la FAQ ne répond pas, veuillez nous contacter par courriel à [cxdataincident@hammerco.ca](mailto:cxdataincident@hammerco.ca). Nous nous efforcerons de répondre à votre e-mail dès que possible. Compte tenu du volume de réclamations, **nous n'acceptons aucune demande par téléphone.**